

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	13

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse – MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe – MOULIN Emmanuel – MOULIN Martine – RANCON Raphaël - RIFFARD David – ROMEAS Frédéric - SAMUEL Béatrice

Absente excusée : MONTERYMARD-GRAS Florence

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 30 juin 2017 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1^{ère} délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en raison du prochain départ en retraite de l'un des employés communaux, il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique.

Monsieur le Maire demande par conséquent aux membres du Conseil municipal d'accepter cette création de poste à compter du 1^{er} octobre 2017.

Demande acceptée à l'unanimité.

2^e délibération : Délibération de principe pour la convention de fortagement avec l'entreprise FAURIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet d'agrandissement de la carrière FAURIE à Montelis et l'expiration du contrat de fortage en octobre 2018.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de principe, sous réserve d'accords trouvés sur les conditions techniques et financières d'exploitation et de l'arrêté préfectoral portant autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière.

Accord à l'unanimité.

3^e délibération : Liste des membres de la section des Côtés

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de la coupe de bois, il faut établir la liste des membres de la section des Côtés et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider cette liste de 16 membres.

Accord à l'unanimité.

4^e délibération : Convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec les services du Département

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que, dans le cadre de la loi sur l'eau, la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau et l'assainissement est devenue une compétence obligatoire du Département.

Les prestations réalisées dans le cadre de cette mission ont pour objet d'obtenir le meilleur fonctionnement possible des ouvrages d'assainissement.

Le montant de la rémunération, dû pour cette mission, s'élèverait à 235,50 € TTC pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer la convention relative à cette mission pour une durée d'un an.

Proposition approuvée à l'unanimité.

5^e délibération : Demandes de subventions auprès de la région Auvergne – Rhône-Alpes

Aménagement du parking

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet d'aménagement du parking au Bourg est lancé et a été budgétisé (budget primitif 2017) en section d'investissement. Il propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention, à la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du Pacte Haute-Loire, pour un montant de 60 000 €.

Les dépenses estimatives relatives à ce projet s'élèvent à 218 711,00 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Contrat Ambition Région.....	60 000,00 €
- Amendes de Police.....	9 000,00 €
- Département (Fonds 199).....	20 000,00 €
- Fonds de concours CCPM.....	64 855,50 €
- Autofinancement de la Commune.....	64 855,50 €

Proposition acceptée à l'unanimité.

Aménagement de la place de la Fontaine

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la place de la Fontaine est lancé et a été budgétisé (budget primitif 2017) en section d'investissement dans le cadre de l'opération Accessibilité bâtiments. Il propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention, à la région Auvergne – Rhône-Alpes au titre du Pacte Haute-Loire, pour un montant de 10 000 €.

Les dépenses estimatives relatives à ce projet s'élèvent à 23 220,00 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Contrat Ambition Région.....	10 000,00 €
- Fonds de concours CCPM.....	6 610,00 €
- Autofinancement de la Commune.....	6 610,00 €

Proposition acceptée à l'unanimité.

6^e délibération : Aménagement du parking dans le centre du Bourg : résultat de la consultation

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée le 10 juillet dernier par le cabinet Fbi-ie de Monistrol-sur-Loire pour l'aménagement du parking au centre du Bourg.

Après étude des offres et analyse du rapport de vérification de ces offres, l'entreprise SD RTP d'Aulagny a été retenue.

Monsieur le Maire propose alors de signer le marché de travaux, tranche ferme, pour cet aménagement d'un montant de 188 653,20 € HT, soit 226 383,84 € TTC, et en demande l'autorisation au Conseil municipal.

Autorisation accordée à l'unanimité.

7^e délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en séance du 1^{er} août dernier le Conseil communautaire de la CCPM a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification doit être approuvée par chaque Conseil municipal des communes-membres.

Monsieur le Maire fait lecture de ces modifications portant entre autres sur :

- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de terrains familiaux locatifs,
- L'aménagement des aires de camping-cars.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver ces modifications.

Proposition approuvée par 11 voix pour et 2 abstentions.

8^e délibération : Cession de l'ancien tracteur de déneigement aux Etablissements THEVENON

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau tracteur a été commandé le 7 avril dernier auprès des Etablissements THEVENON.

Ce fournisseur a proposé de reprendre l'ancien tracteur avec son chargeur frontal pour un montant de 9 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation à émettre un titre de recette de 9 000 € dès la reprise de l'ancien tracteur par ce fournisseur.

Autorisation accordée à l'unanimité.

9^e délibération : Travaux d'éclairage public, place de la Fontaine et dans le Bourg, confiés au Syndicat Départemental d'Energies (SDE)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de prévoir des travaux de modernisation et renouvellement de l'éclairage public en vue de la réduction de la consommation énergétique.

Un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses s'élève à 16 264,11 € HT.

Conformément à ses statuts et aux décisions prises par son Comité, le SDE, maître d'ouvrage, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux qui pourront être financés de la manière suivante :

- SDE.....	7 318,85 € + TVA
- LEADER (subvention).....	6 600,00 €
- Commune.....	2 345,26 €

Monsieur le Maire sollicite de ce fait l'accord du Conseil municipal.

Demande approuvée à l'unanimité.

Question diverse : Arrêté réglementant l'utilisation des voies communales et chemins ruraux de la Commune dans le cadre de l'exploitation forestière

Considérant qu'il est indispensable de mettre en place des mesures visant à sauvegarder les voies communales et chemins ruraux lors des opérations de débardage, stockage et transport des bois, menées dans le cadre de l'exploitation forestière, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil municipal l'arrêté de réglementation, applicable à compter du 11 septembre prochain.